

# AGENDA...

**Vendredi 14 novembre à 20h**  
**Salle des fêtes d'Alligny**  
Le **Mois du film documentaire** à l'écomusée du Morvan

Projection du film **On dirait que** de Françoise Marie  
« *On dirait que... est le regard d'enfants de 8 à 12 ans, de différentes régions de France, sur le métier de leurs parents. A travers des entretiens et des jeux de rôle, ce documentaire propose un passionnant voyage dans la psychologie des enfants.* »

**Samedi 20 décembre à 12h**  
**Restaurant Le relais des lacs à Panchez**

Repas de l'association des amis de la maison de l'Assistance Publique et des Nourrices  
Réservation avant le 10/11/2008 auprès de Jean-Pierre Cortet à la mairie d'Alligny-en-Morvan (03 86 76 13 50)

**A partir de janvier 2009**

Exposition **Enfants de l'Assistance Publique, Nourrices du Morvan : une histoire partagée** en itinérance sur le Morvan du 23 janvier au 23 mars au Centre social de Montsauchelles-Settons puis à Saulieu, Luzy, Château-Chinon, Moux-en-Morvan.



*Les amis de la Maison des enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices*  
Association loi 1901  
Siège social : mairie d'Alligny en Morvan. (58230), alligny.morvan@wanadoo.fr

## Lettre d'info N°3

Novembre 2008

Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage

**Lettre de Jean GERINTE**

Envoyée à l'association

« ...Bien sûr, mon parcours va peut être vous sembler banal puisque je n'ai rien « inventé » et ne suis pas devenu un « grand de ce monde ». Qu'importe, je me permets de vous retracer succinctement ma vie qui s'étale sur 71 ans cette année.

Je suis né le 21 septembre 1937 à Paris 20<sup>ème</sup>, de parents mariés qui m'ont donné leur nom de famille. Pour des raisons un peu floues et confuses, ils ont du, d'un commun accord, m'abandonner à l'AP.

A 18 mois, via l'agence de Château-Chinon, je me suis retrouvé placé dans la famille de M. RENAULT Octave, cultivateur, puis cafetier à Ouroux-en-Morvan. Cette famille avait deux filles légitimes. J'ai été élevé chez ces gens au même titre que leurs propres enfants où j'ai passé une jeunesse très heureuse. J'ai toujours gardé de bonnes relations avec eux, jusqu'à leur décès et je continue à fréquenter régulièrement le reste de leur famille.

Ma scolarité s'est déroulée normalement, bien que l'instituteur et mon père nourricier aient dû me pousser pour que j'obtienne mon certificat d'étude.

Avec ce certificat, le directeur de l'agence de Château-Chinon a pu me diriger vers l'école d'Alembert, où j'ai appris le métier de menuisier pendant 4 ans. Sorti avec le CAP, j'ai donc débuté ma carrière dans des ateliers à Paris.

Le régiment et la période d'Algérie ne m'ont pas oublié bien sûr, sans incident et c'est tant mieux ! ... Après cette période néfaste, il a fallu reprendre le boulot dans mon métier et c'est en 1963 que j'ai songé à passer un concours de menuisiers comme « ouvrier d'état » à la ville de Paris puis à la préfecture de police. Toute ma carrière s'est donc déroulée à l'Administration en essayant de gravir quelques échelons.

Depuis 1997, je suis donc à la retraite, toujours en région parisienne, voilà pourquoi je vous écris, plutôt que de vous rendre visite à Alligny, mais je n'oublie pas pour autant le Morvan de ma jeunesse.

Pour vous dire quelques mots sur la recherche de ma vraie famille, sachez qu'avec un peu de chance et le bureau de la rue de Reuilly à Paris, j'ai su où étaient enterrés mon père et ma mère utérins et que j'ai retrouvé un vrai frère qui porte mon nom et deux demi-sœurs d'un remariage de la mère. Je fréquente assidûment cette vraie famille.

Voilà, peut être je vous semble un peu ennuyeux avec toutes mes énumérations, mais pour une fois que des personnes s'intéressent aux pupilles de l'AP, j'ai eu envie de tout vous dire. »

Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage

*Cette nouvelle lettre vous informe de la vie de l'association qui a été fort riche en 2008.*

*D'abord un grand merci à tous ceux qui ont participé d'une manière ou d'une autre à cette intense activité, et sans qui rien n'aurait été possible.*

*De nombreuses personnes nous ont contacté, apportant témoignages, documents, objets, manifestant ainsi tout leur intérêt au projet.*

*Ce n'est que le début...*

*Bonne continuation à tous*

**SOMMAIRE**

- Page 2 :** La vie de l'association, Exposition *Enfants de l'AP, Nourrices du Morvan : une histoire partagée*
- Page 3 :** Carré d'histoire : L'histoire de l'Assistance Publique
- Page 4 :** Carré d'histoire : zoom sur la pouponnière d'Antony
- Page 5 :** La vie de l'association, trophées de l'innovation patrimoniale  
: Adhésion 2008/2009
- Page 6 :** Agenda, Bibliographie et témoignages

## LA VIE DE L'ASSOCIATION :

EXPOSITION : *Enfants de l'Assistance Publique, Nourrices du Morvan : une histoire partagée*, par Lucienne Bazerolles

*Le 19 juillet 2008 avait lieu l'inauguration de l'exposition Enfants de l'Assistance Publique, Nourrices du Morvan : une histoire partagée, au gîte les Bruyères à Alligny-en-Morvan.*



Cette exposition était composée de 10 panneaux expliquant la vie des pupilles dans le Morvan et celle des nourrices sur lieu. Y étaient également présentés des photos des écoles dans lesquelles étaient formés les imprimeurs, menuisiers et jardiniers, des objets symboliques du parcours et de la vie des anciens pupilles : trousseau, livret de pupille, carnet de nourrice, médailles, biberons, chaise, berceau, landau, ... ou encore des films documentaires et des témoignages.

L'exposition a été ouverte du 12 juillet au 17 août, les week-end et jours fériés. **Cinq cent personnes ont vu le travail qui a été réalisé conjointement par les membres du conseil d'administration et Gaïd Pitrou, chargée de mission du Parc naturel régional du Morvan.**

Les visiteurs ont tous été très intéressés, posant beaucoup de questions. Certains n'avaient jamais entendu parler des pupilles.

De nombreuses personnes étaient présentes le jour de l'inauguration : M. Christian PAUL, député et président du Parc naturel régional du Morvan, M. Patrice JOLY, conseiller général et président de la Communauté de Communes des Grands Lacs du Morvan, Mme Marie-Christine Grosche, maire d'Alligny-en-Morvan et bien d'autres personnalités.

Les membres de l'association remercient toutes les personnes qui ont participé à faire vivre cette exposition et à se relayer pour accueillir le public, ceux qui ont donné les objets, en ont prêté, ceux qui ont offert beaucoup de temps à préparer les panneaux pour que vive cette exposition.



*Merci à tous ceux que cette*

*exposition a intéressé et qui*

*viendront nombreux se*

*joindre à nous !*

Extrait du livre d'or de l'exposition 2008

## LA VIE DE L'ASSOCIATION :

**Remise des Trophées de l'innovation patrimoniale au Palais du Luxembourg, le 29 avril 2008**  
**Première édition – 2008**

En février 2008, la CCGLM et le PNR du Morvan ont porté le dossier de la maison des enfants de l'Assistance Publique et des nourrices à la candidature des 1<sup>ers</sup> trophées de l'innovation patrimoniale.

C'est avec une immense joie que nous avons reçu le premier prix de l'innovation patrimoniale remis par la fondation Crédit Coopératif. Les membres du jury, présidé par François Barré, ont salué notre projet en estimant qu'il mettait en avant ceux dont on ne parle jamais ou peu, à savoir, les femmes et les enfants a fortiori ceux de l'Assistance Publique.

Ce prix rapporte à la CCGLM le montant de 10 000 €, montant qui sera investi dans la maison pour la mise en scène de l'exposition.

Patrice JOLY, Christian PAUL, Lucienne BAZEROLLES, Martine CHALANDRE, Gaïd PITROU et Marie-Line SALLAT étaient au Sénat pour recevoir le trophée et le chèque correspondant.

*« Le prix de la Fondation Crédit Coopératif a été décerné à la création d'une Maison des enfants de l'Assistance publique et des nourrices en partenariat avec le Parc naturel régional du Morvan et l'Ecomusée du Morvan. Le projet est présenté par la Communauté de communes des Grands Lacs du Morvan. Il récompense un projet culturel original, centre d'interprétation, lieu de rencontres et de formation professionnelle sur un thème essentiel, rarement traité. Le placement des enfants dont le Morvan a été un des lieux majeurs, constitue un sujet de société sensible pour comprendre la place de l'enfant dans la société et son évolution. La question des origines et les limites toujours plus poreuses entre filiation biologique et parenté qui sont apparues ont convaincu le jury de la pertinence historique et contemporaine du sujet. Ce projet prévoit la création de deux emplois directs. »*

*Extrait du communiqué de presse envoyé par la fédération française des écomusées et musées de société*

**Le jury 2008** était présidé par **François BARRÉ**, Président du Centre d'architecture Arc-en-Rêve, et composé des personnalités suivantes :

**Alain D'IRIBARNE**, administrateur de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme.

**Sylvain AUGIER**, journaliste.

**Denis MAÏER**, délégué national de l'Union nationale Etudes et Chantier, partenaire du projet EQUAL/DEPART. Président du CELAVAR.

**Julie GUIYOT-CORTEVILLE**, présidente de la Fédération des écomusées et des musées de société - Conservateur en chef du musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.

**Jean-Pierre MONGARNY**, délégué général de la Fondation Crédit Coopératif.

**Louis LENORMAND**, conseiller technique auprès du siège, ancien ABF.



### ADHESION 2008 / 2009

- **Adhérent** : avez-vous pensé à régler votre cotisation 2008 ? Si non, pensez à nous !
- **Non adhérent** : mais alors, qu'attendez-vous pour nous rejoindre ?

L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA MAISON DES ENFANTS DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET DES NOURRICES

Présidente : Martine CHALANDRE - Cotisation : 10 €

A la mairie d'Alligny en Morvan

58230 Alligny en Morvan

Tel : 03 86 76 13 50, Fax : 03 86 76 00 27, mail : [alligny.morvan@wanadoo.fr](mailto:alligny.morvan@wanadoo.fr)

# CARRÉ D'HISTOIRE :

## L'HISTOIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE PARTIE 2/5 :

par Thierry Meunier

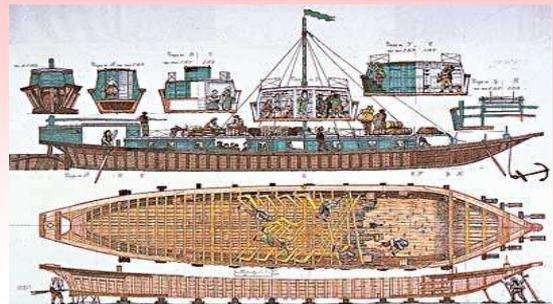
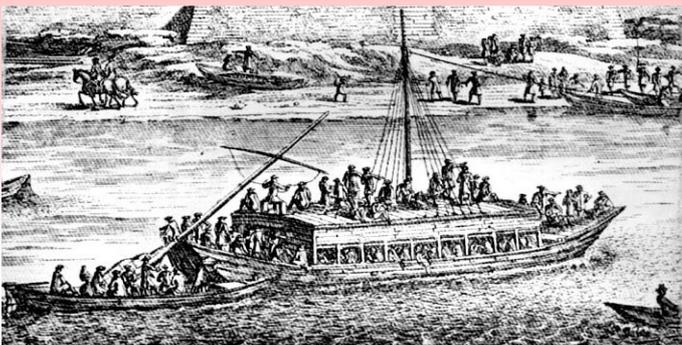
### *PROTECTION DES ENFANTS DU PREMIER AGE – LOI ROUSSEL - 1874*

Le Docteur MONNOT soucieux des problèmes de l'enfance ayant dénoncé dans deux ouvrages en 1867 et 1872, la mortalité des « Petits Paris » est l'un des inspirateurs de la loi Roussel sur la protection des enfants. Cette loi votée en 1874 instaure des obligations aux parents nourriciers, aux bureaux de placements, aux médecins et aux instituteurs. En effet, la loi dite loi Roussel, élargit la protection judiciaire aux enfants maltraités. Vers la fin du siècle, pour l'ensemble du territoire, environ un enfant sur dix est confié à une nourrice chez elle, ce qui concerne près de 100.000 enfants chaque année.

Le docteur Théophile ROUSSEL (1816-1903) député, fait adopter une loi le 23 décembre 1874 : « Tout enfant de moins de deux ans qui est placé, moyennant salaire, en nourrice, en sevrage ou en garde, hors du domicile de ses parents, devient par ce fait l'objet d'une surveillance de l'Autorité Publique, ayant pour but de protéger sa vie et sa santé. »

Paris et l'agence de la Seine ne sont pas les seuls pourvoyeurs d'enfants abandonnés. Nevers fournit à cette époque les 2/3 « d'enfants de l'hospice » aux nourrices des villages. Il arrive souvent que les enfants meurent au cours du voyage. Les convois sont assurés par des meneurs, détenteurs d'une licence, d'une autorisation préfectorale. Les conditions de transport des petits parisiens sont des voyages de plusieurs jours, été comme hiver :

- par route dans des charrettes démunies de ressorts jusqu'en 1860 (Paris-Avallon 5 jours) : le surnom de ce mode de voyage donne la description des conditions de transport de l'époque appelé « purgatoire » ;
- par coche d'eau : le coche ne circulait qu'entre le lever et le coucher du soleil (Paris-Saulieu en été 5 jours, en hiver 7 jours) ces conditions de transport ne sont pas étrangères à l'hécatombe d'une mortalité infantile.



Au début des années 1890, autour de Château-Chinon, Moulins-Engilbert, 27 % des nouveaux-nés décèdent avant un an. Quelques années plus tard après la loi Roussel, les découvertes de PASTEUR, et la révolution hygiéniste commencent à porter leurs fruits : alors qu'en 1811, un enfant trouvé sur dix survivait, un siècle plus tard c'est l'inverse.

Toutefois malgré ces avancées remarquables, les enfants de l'Assistance Publique demeurent dans leur croissance en retard, car ils sont plus exposés au froid, à l'humidité, à la faim. Les troubles de la croissance sont très fréquents chez les pupilles. En 1907, l'agence de Varzy alloue 55 pensions extraordinaires dont 31, soit 56%, pour développement insuffisant (AVP, D1X464, Agence de Varzy, Inspection de M. FAVRE (mai 1908), Exercice 1907).

Le récit de Joseph CARO (*Mémoires d'un ancien pupille de l'Assistance Publique de Paris*, Pougues-les-Eaux, 22 avril 1997) relate avec précision sa sensation de faim, de froid, d'humidité sans jamais tomber dans le misérabilisme encore moins dans la vengeance :

*« Je me souviens mon père est mort (père nourricier), j'avais 9 ans (né le 20 novembre 1907 à Paris). Nous vivions de misère, ma mère attendait avec impatience le trimestre. Elle travaillait un peu chez les instituteurs, lavage et repassage. Tant qu'elle avait un peu d'argent c'est elle qui faisait les commissions, mais quand l'argent manquait c'est moi qui allais chercher à crédit disant que maman viendrait payer. »*

*« Je dois avouer que j'ai eu faim bien souvent et que certainement ma mère (car je l'appelais maman et jusqu'à la fin de ses jours en 1952) a bien dû se priver pour moi. Qu'elle soit en paix ! »*

*« Si le temps était à la pluie [...] naturellement il n'y avait pas de vêtements de pluie. La nourriture, même le midi, ne variait pas beaucoup, de la soupe au lard avec du pain, pas de dessert, pas de café le matin, etc. »*

*« Dans l'ensemble de ces 20 premières années, je ne regrette rien. J'ai mangé mon pain noir le premier. »*

Trop souvent, même entourés d'affection, le sentiment de leur différence ne les quitte pas une seule minute. Même dans le Morvan, où « les assistés sont particulièrement bien vus. » (AVP, D1X470, Agence de Saulieu, Inspection de M. DELON (juillet 1911), Exercice 1910). Ils ressassent un passé de honte. « A ces humiliés toujours sur le ventre, je me veux mêlé. » écrit Jean GENET dans le *Journal du Voleur*, avant d'évoquer sa « condition d'enfant naturellement humilié ».

# CARRÉ D'HISTOIRE : ZOOM SUR LA POUPONNIERE PAUL MANCHON A ANTONY,

SOURCE : MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION DIRECTION DES  
ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE GRANCE - ARCHIVES DE FRANCE.CULTURE.GOUV.FR

En 1907, un ancien couvent de rédemptoristes est adjugé au département de la Seine dans un contexte difficile en matière de recueil des enfants assistés, à la suite de l'application de la loi du 27 juin 1904 entraînant une surpopulation de l'hospice dépositaire des Enfants-Assistés. L'acquisition de ce lieu, facilement aménageable pour accueillir des enfants, doit ainsi permettre de désengorger l'hospice dépositaire en devenant une annexe des Enfants-Assistés. L'annexe d'Antony va connaître de nombreuses attributions et plusieurs changements de tutelle et de dénomination avant de devenir la Pouponnière Paul-Manchon, foyer départemental de l'Aide sociale à l'enfance.

Les premiers enfants arrivent en 1911. Il s'agit d'enfants « en dépôt » ou « recueillis temporaires », âgés de un à quinze ans, en bonne santé, et provenant de l'hospice dépositaire des Enfants-Assistés. Par suite d'une baisse importante du nombre d'enfants, sensible à l'annexe d'Antony comme à l'hospice dépositaire, le conseil général de la Seine décide la fermeture provisoire de l'établissement au 1er janvier 1923. Celui-ci est aussitôt utilisé, dès février et jusqu'en juillet, pour accueillir en convalescence des enfants touchés par une épidémie de rougeole sévissant en région parisienne. Leur succèdent, dès le 17 août 1923, des enfants plâtrés provenant des hôpitaux parisiens en convalescence.

Cette fonction perdurera jusqu'au 5 juin 1928. Parallèlement, et jusqu'en 1929, l'hospice dépositaire des Enfants-Assistés continue à envoyer des enfants « recueillis temporaires » à Antony où soixante places leur ont été réservées en accord avec le service des enfants plâtrés. En outre, de 1925 jusqu'à l'après-guerre, l'établissement sert de tête de pont au placement familial des enfants sans famille.

Ce n'est qu'à partir de 1926 que l'annexe d'Antony va recevoir sa vocation définitive, l'accueil de tout jeunes enfants, devenant ainsi une crèche ou pouponnière. Cette évolution se fait en deux temps avec l'installation successive, en octobre 1926 puis en avril 1927, d'un service de nourrissons hérédosyphilitiques et du Centre d'adaptation à l'allaitement artificiel réservé aux nourrissons sains.

Le premier accueille des nourrissons assistés, débiles ou atteints de syphilis et nécessitant donc des soins particuliers ; il cessera son activité en 1940. Le deuxième fait suite à l'importante chute du recrutement de nourrices au sein depuis le début du XXe siècle qui pose le problème de l'allaitement des nourrissons abandonnés et de leur difficile adaptation au lait de vache.

Le Centre d'adaptation à l'allaitement artificiel accueille donc essentiellement des nourrissons sains envoyés à Antony pendant les premiers mois de leur vie pour passer progressivement d'une alimentation au lait maternel à une alimentation au lait de vache. A partir de 1935, devant la baisse du nombre d'abandons d'enfants, l'annexe d'Antony accueille également des nourrissons dits « secourus », dont les parents connaissent des difficultés sociales. Ceux-ci deviennent rapidement majoritaires. Il y a enfin, mais dans une faible proportion, des enfants accueillis en qualité de pupilles de l'État.

L'annexe d'Antony, devenue la Pouponnière Paul-Manchon par décret du 30 août 1946, va conserver ce rôle d'accueil d'enfants abandonnés ou secourus jusqu'à l'an 2000, année de sa fermeture, mais non sans une importante évolution de la population accueillie : l'âge des enfants, par exemple, passe de quelques mois à plus d'un an, puis jusqu'à trois ans (à partir de 1970), ensuite à plus de trois ans dans les années 1980 et enfin jusqu'à six ans pour éviter de séparer les fratries.

Mais cette évolution concerne surtout la situation familiale des enfants et des parents, et leur statut juridique : à côté des enfants abandonnés en attente d'un placement familial ou d'une adoption, la majorité des enfants sont placés à la Pouponnière à la demande de parents en difficultés, sans logement et sans ressources, ou alors suite à une décision de justice ordonnant un placement provisoire. Même si l'adaptation de l'enfant au lait artificiel n'est plus un problème, la Pouponnière va rester jusqu'en 2000, année de sa fermeture, un lieu d'adaptation, intermédiaire indispensable entre le milieu familial naturel et un placement nourricier ou spécialisé.

En 2000, en conformité avec la politique du Conseil général impliquant que les enfants, surtout les plus jeunes, soient confiés dans des structures plus proches du domicile des familles, la Pouponnière Paul-Manchon a fermé ses portes, laissant la place à deux autres établissements : la pouponnière d'Asnières pour le nord du département, et la pouponnière du Plessis-Robinson pour le sud.